

Date de dépôt : 14 décembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Daniel Sormanni : Que fait M. Robert Deillon à Genève Aéroport ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Une transition curieuse s'opère en ce moment à l'aéroport international de Genève (Genève Aéroport).

En effet le nouveau directeur général a rapidement pris les choses en main et est en charge effective de Genève Aéroport.

L'ancien directeur devait accompagner la transition, mais semble désœuvré et finalement que fait-il de ses journées, payées au salaire de directeur général et ce jusqu'au 31 décembre 2016 ?

De plus, une fête est programmée en janvier pour le départ de M. Robert Deillon.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quel est le poste occupé par l'ancien directeur général et quelle est son utilité ?**
- 2. Combien coûte ce doublement de poste pendant plusieurs mois ?**
- 3. Quelle est la nature de la fête du mois de janvier, qui la prend en charge et quel est son coût ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat soumet ci-après ses réponses aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente.

1. *Quel est le poste occupé par l'ancien directeur général et quelle est son utilité ?*

Le contrat de travail de Monsieur Deillon échoit le 31 janvier 2017; il est donc normal qu'il soit rétribué jusqu'à cette date. Durant sa charge de directeur général de 2006 à 2016, Monsieur Deillon n'a jamais ménagé ses efforts et, à ce titre, n'a pas pris systématiquement ses vacances. Elles ne peuvent être supprimées, de sorte qu'il lui reste un solde de quatre mois environ.

Cela étant, la passation de pouvoir entre Monsieur Schneider et Monsieur Deillon s'est tenue le 1^{er} septembre 2016. Entre cette date et le 31 janvier 2017, Monsieur Deillon a consacré un certain temps pour transmettre ses dossiers à son successeur, il reste maintenant à disposition du Conseil de direction pour des missions spéciales qui pourraient lui être confiées et bénéficie de ses vacances à son gré. Il a notamment la charge d'assurer la transition auprès des instances internationales dans lesquelles Genève Aéroport est représenté et soutient en outre le nouveau directeur général sur quelques dossiers spécifiques. Il convient de relever qu'il est normal dans une fonction impliquant un tel niveau de responsabilités qu'un passage de témoin se fasse en tandem durant une certaine période. Lors de la passation de pouvoir entre Monsieur Jobin et Monsieur Deillon, le même processus avait été appliqué.

2. *Combien coûte ce doublement de poste pendant plusieurs mois ?*

Le coût est de 135 000 F.

3. *Quelle est la nature de la fête du mois de janvier, qui la prend en charge et quel est son coût ?*

Monsieur Deillon a servi au sein de l'aéroport pendant dix ans. A cet égard, il est légitime qu'un apéritif de départ soit organisé et pris en charge à l'aéroport, afin de prendre congé convenablement de son ancien directeur général. Monsieur Deillon a représenté l'aéroport sur une plateforme qui compte pas moins de 200 entreprises et plus de 10 000 employés. Le règlement de l'aéroport prévoit que l'entreprise prend à sa charge un montant de 2 500 F. Par décision du Conseil d'administration, ce montant a été porté pour l'occasion à environ 9 000 F, soit 40 fois moins que le montant consacré à l'apéritif de départ de son prédécesseur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP